



République Française - Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Haguenau

COMMUNE DE SESSENHEIM

67770 SESSENHEIM

Tél. 03 88 86 97 04 – commune-de-sessenheim@orange.fr

ARRETE COMMUNAL

portant réglementation de la circulation sur la RD 137

Le Maire de la commune de SESSENHEIM

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2542-1 et suivants ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R.411.25, R.411.8 et R.413.1 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, signalisation temporaire ;

Vu la demande de la Collectivité Européenne d'Alsace du Bas-Rhin en date du 18 mai 2026 ;

ARRETE

Article 1

Compte tenu de la réfection de la chaussée par le SDEA et la Collectivité Européenne d'Alsace, la **route départementale 137** en traverse d'agglomération fera l'objet d'une circulation alternée à compter **du 26 mai 2026 pour toute la durée des travaux.**

Article 2

Durant toute la durée des travaux, le stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier.

Article 3

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (livre 3, huitième partie, signalisation temporaire) sera mise en place par le Centre Routier d'Alsace de Soufflenheim.

Article 4

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

Article 5

Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 6

Ampliation du présent arrêté sera envoyée au Center Routier Alsace de Soufflenheim

- Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin
- Chef de la Gendarmerie de Soufflenheim et Drusenheim
- Syndicat des eaux et de l'assainissement Alsace-Moselle

Le présent arrêté sera affiché en mairie.

A Sessenheim, le 26 mai 2026

Le Maire.
Dominique BEDELL.

